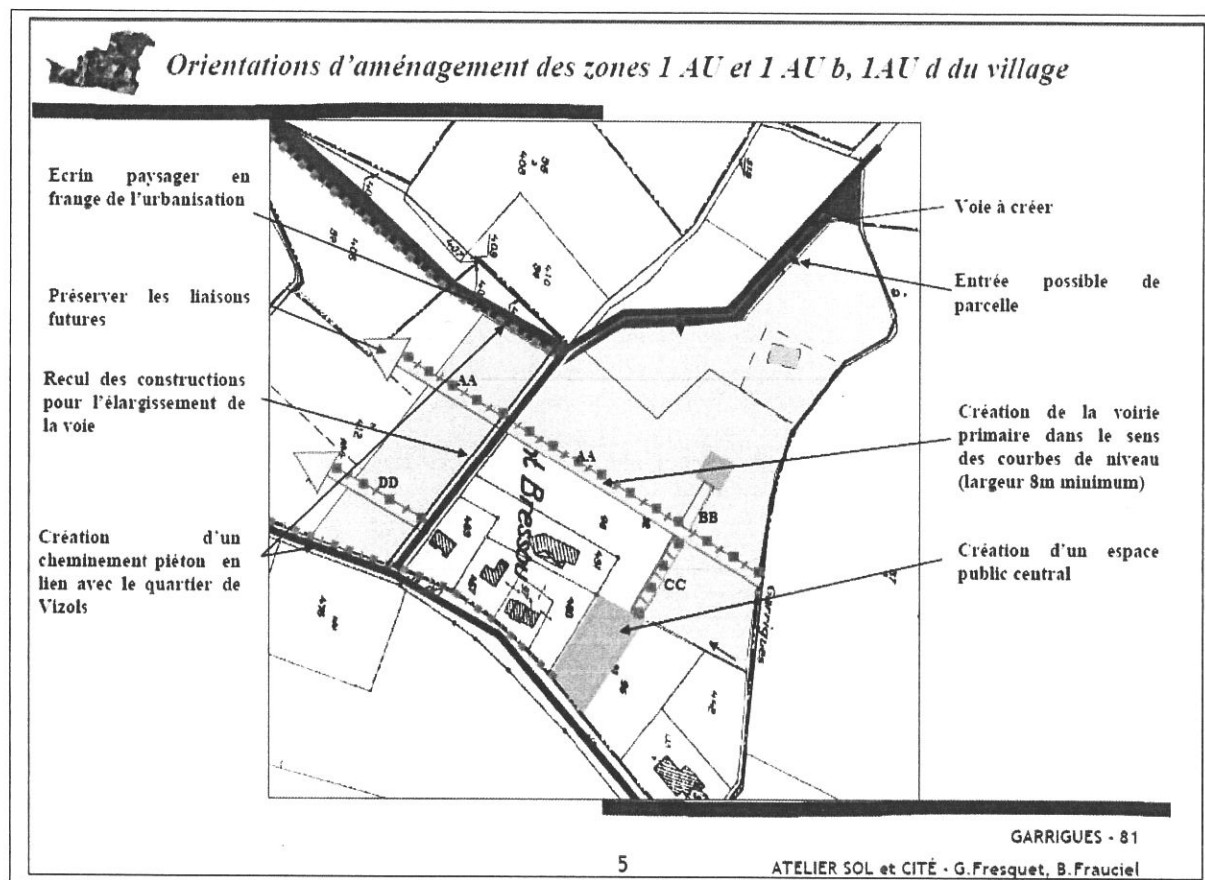


Après

La page 5 des Orientations d'Aménagement est modifiée comme suit



A Garrigues, le 16 juillet 2013

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Garrigues.



Le Maire

Bernard BOLON

**Département
Du Tarn**

**Commune de
GARRIGUES**



**P.L.U.
PLAN LOCAL D'URBANISME**

ELABORATION

4 – Orientations d'Aménagement

ELABORATION:

Arrêtée le :
08/04/2009

Approuvée le :

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Elaboration prescrite le 01/06/2002

Atelier Sol et Cite

Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes OPQU- Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : soletcite@wanadoo.fr

4



Commune de GARRIGUES

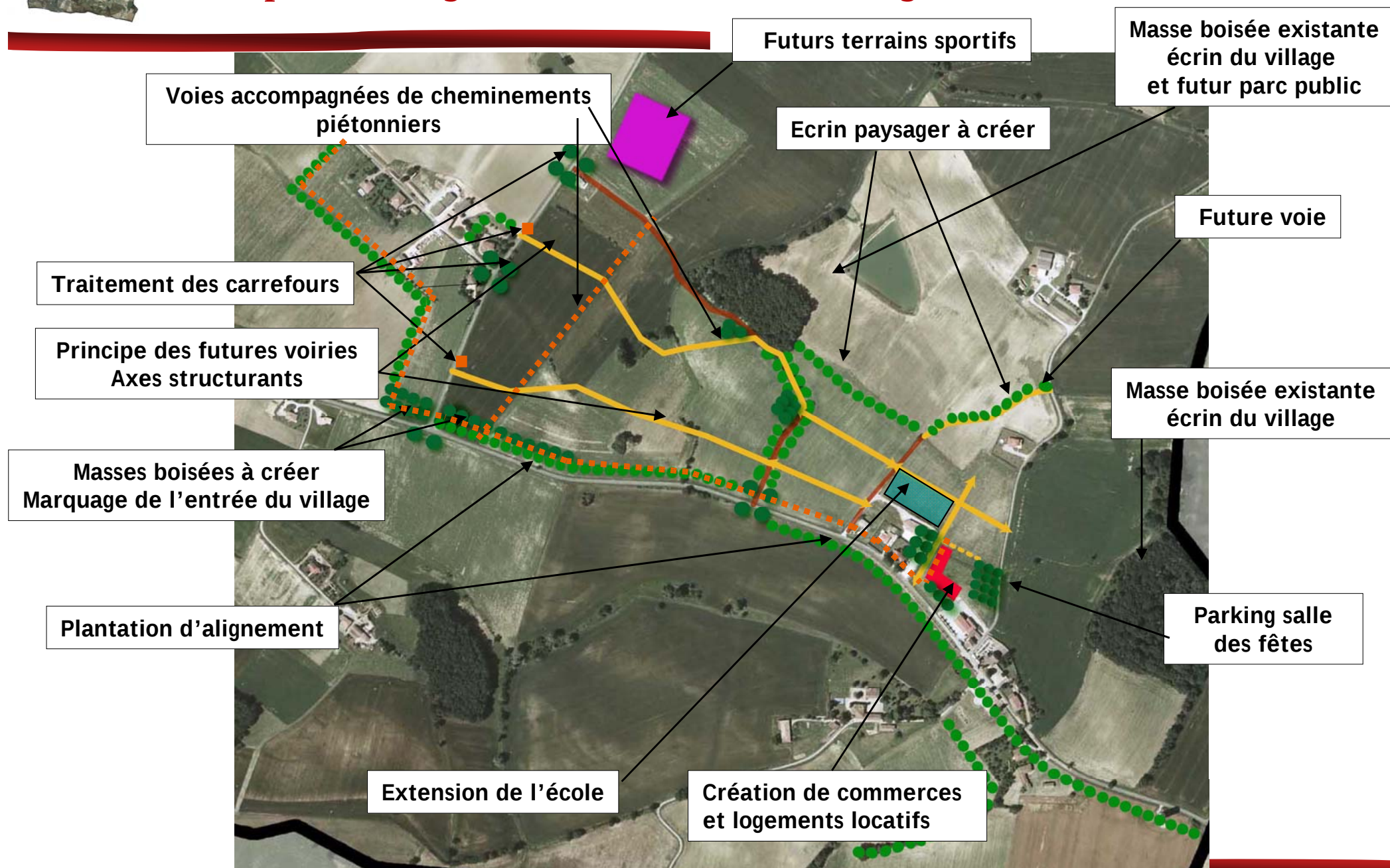
Orientations d'aménagement :

**Schémas de principe d'aménagement
des secteurs d'urbanisation future**





Principe d'aménagement de l'extension du village



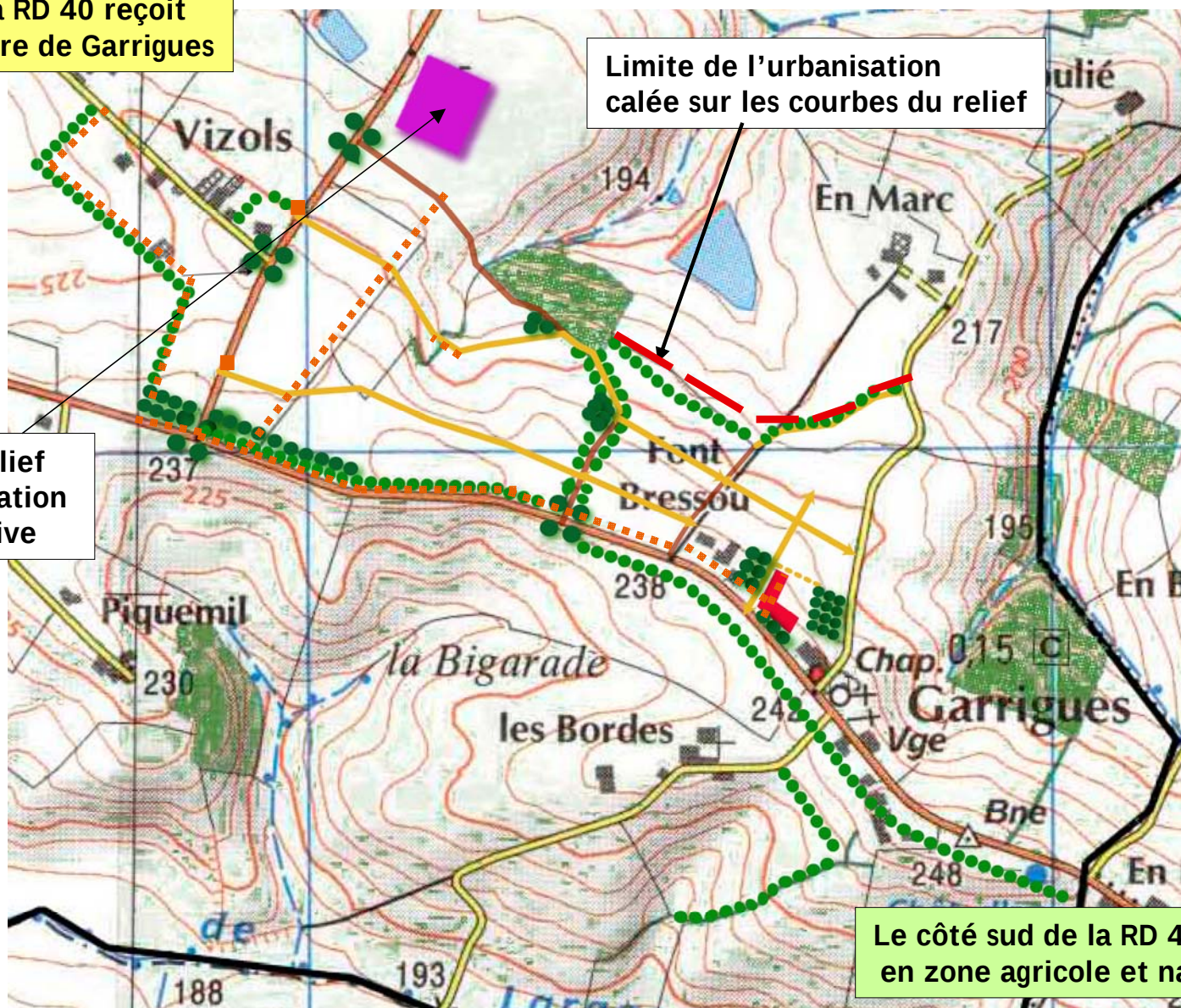


Extension du village en fonction relief

Le côté nord de la RD 40 reçoit
L'urbanisation future de Garrigues

Plateforme du relief
propice à l'implantation
de la zone sportive

Limite de l'urbanisation
calée sur les courbes du relief



Le côté sud de la RD 40 reste
en zone agricole et naturelle

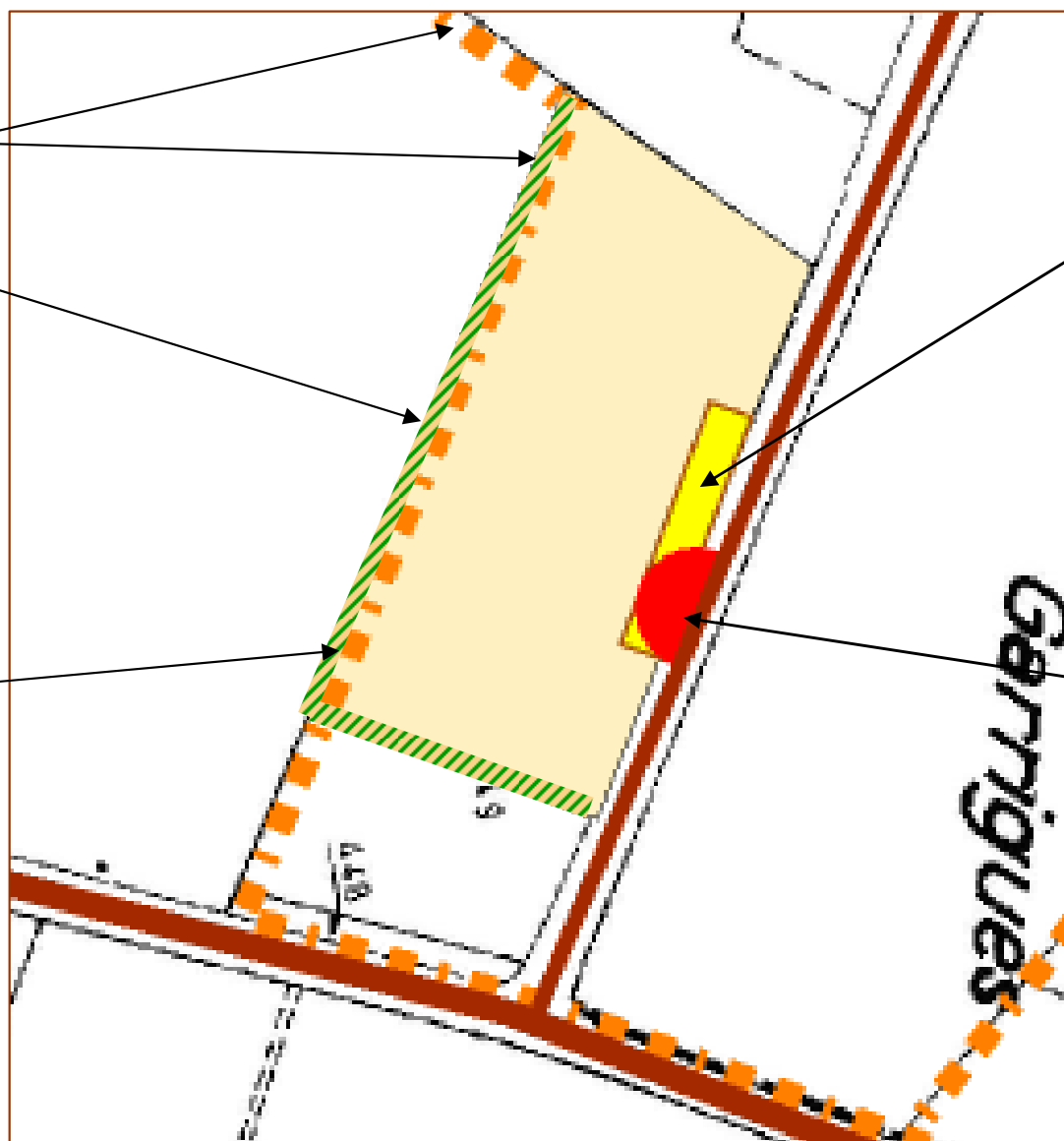


Orientations d'aménagement de la zone UBa de Vizols

Fossé de récupération des eaux de pluie.

Création d'un cheminement piéton en lien avec les autres trajets de circulations douces.

Plantations contre les limites de parcelles pour la mise en place d'un écrin entre zone urbanisée et zone agricole ou naturelle.



Mise en sécurité des accès sur la RD 28 par la mise en place d'un groupement des sorties.

Aménagement de la sortie sur la RD 28.



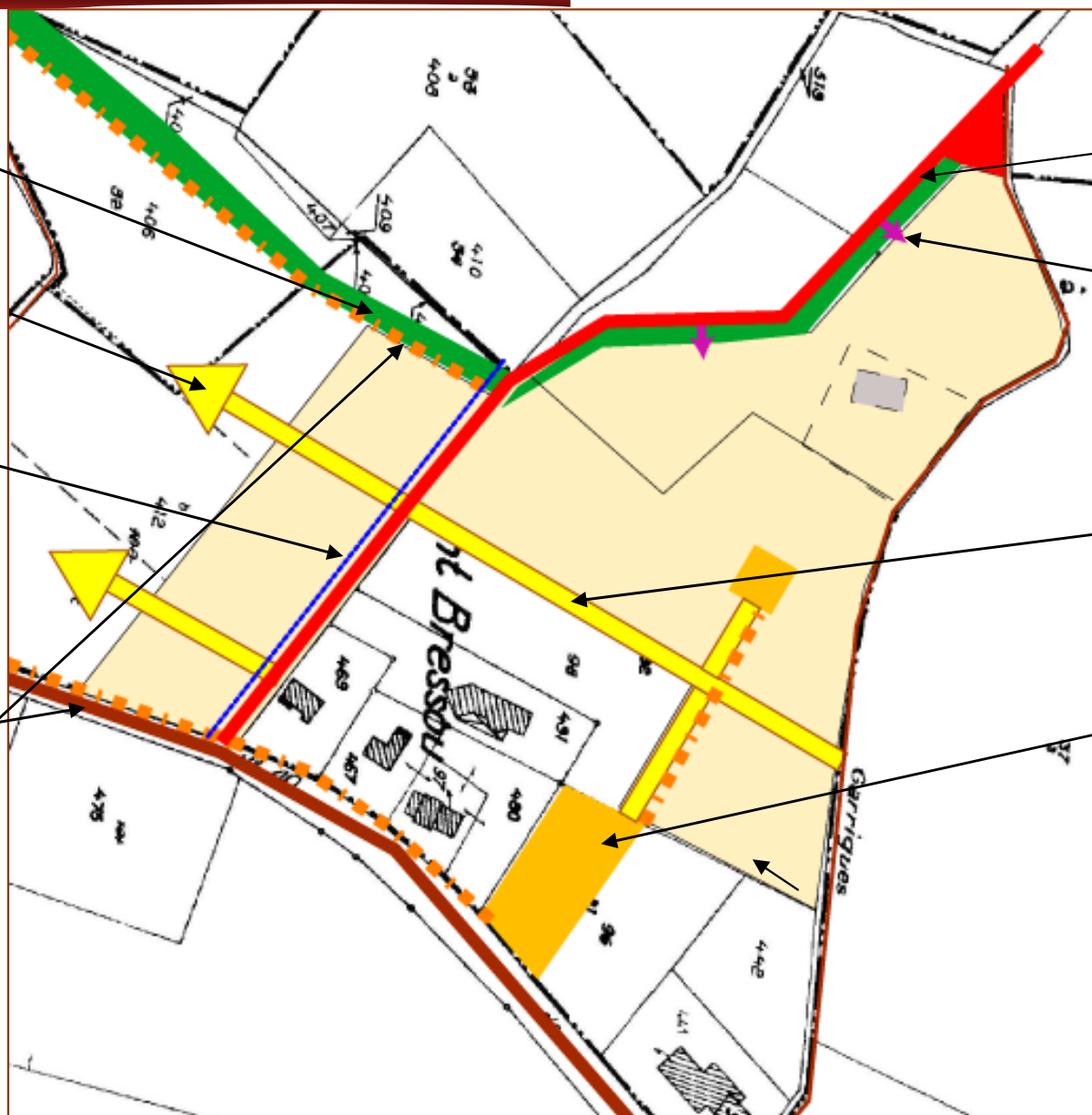
Orientations d'aménagement des zones 1 AU et 1 AU b, 1AU d du village

Ecrin paysager en frange de l'urbanisation

Préserver les liaisons futures

Recul des constructions pour l'élargissement de la voie

Création d'un cheminement piéton en lien avec le quartier de Vizols



Voie à créer

Entrée possible de parcelle

Création de la voirie primaire dans le sens des courbes de niveau (largeur 8m minimum)

Création d'un espace public central



Limitation des urbanisations le long de la RD 40 et principes d'aménagement pour structurer ces étirements en hameaux

Les urbanisations existantes linéaires le long des voies et plus particulièrement le long de la RD 40 posent de nombreux problèmes à la collectivité :

- Sécurité des sorties sur un axe rapide,
- Coût important de desserte en réseaux, voirie et fonctions communales (transport scolaire, collecte des déchets...),
- Dangerosité pour les piétons et les vélos : RD 40 seul lien avec le village,
- Éloignement de la vie sociale communale.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT DES HAMEAUX EN ETIREMENT LE LONG DE LA RD 40 :

- mise en place d'un cheminement piéton le long de la RD par un busage du fossé au niveau des parcelles bâties, et dans le futur poursuite d'une circulation douce jusqu'au village,
- marquage de l'entrée et de la sortie des hameaux, pour freiner la circulation de la RD,
- plantation d'arbres en accompagnement du piétonnier et du bâti : pour affirmer "l'intérieur des hameaux",
- Composition d'un écran végétal en limite avec la zone agricole et préservation des masses boisées existantes, pour masquer les effets de «créneaux»,
- Arrêt des étirements et remplissage des dents creuses.



GARRIGUES - 81



Limiter les urbanisations le long de la RD 40 et définir des principes d'aménagement pour structurer ces étirements en hameaux

Etirements des hameaux de La Vitarelle-En Siman et d'en Puget-Les Costes



• Composition d'un écrin végétal en limite avec la zone agricole et préservation des masses boisées existantes, pour masquer les effets de «créneaux»

* plantation d'arbres en accompagnement du piétonnier et du bâti : pour affirmer "l'intérieur des hameaux"

* mise en place d'un cheminement piéton le long de la RD par un busage du fossé au niveau des parcelles bâties, et dans le futur poursuite d'une circulation douce jusqu'au village

* marquage de l'entrée et de la sortie des hameaux, pour freiner la circulation de la RD

* Arrêt des étirements et remplissage des dents creuses

Etirements du hameau du Moulin de Sénil

